



Communiqué de presse – Lundi 24 mars 2025

Vaulx-en-Velin et le FIPHFP signent une troisième convention pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

La Ville de Vaulx-en-Velin et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé aujourd'hui une troisième convention de partenariat, afin de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique locale. Ce partenariat triennal, qui s'étend de 2024 à 2026, réaffirme l'engagement des trois parties en faveur de l'accessibilité, de l'inclusion sociale et de l'égalité des droits.

Une collaboration renforcée pour l'inclusion et l'accessibilité

Depuis 2014, Vaulx-en-Velin a déployé une série d'initiatives pour améliorer l'accessibilité de la ville et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. La Commission Communale pour l'Accessibilité, créée en 2017, et l'Agenda d'Accessibilité Programmée témoignent de cet engagement durable.

L'objectif de cette nouvelle convention est de poursuivre et de renforcer ces actions, en mettant l'accent sur plusieurs axes prioritaires :

- Le recrutement des personnes en situation de handicap dans les services municipaux,
- La reconversion des agents inaptes à leurs postes actuels,
- L'adaptation des postes de travail pour le maintien dans l'emploi,
- L'amélioration de l'accessibilité numérique.

Hélène Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin :

« L'égalité des droits est un principe fondamental de notre République, et nous agissons chaque jour pour qu'elle soit une réalité. Cette troisième convention marque une nouvelle étape dans notre engagement pour l'inclusion. Aujourd'hui, 132 agents de la Ville et du CCAS, soit plus de 9% des effectifs municipaux et 8% du CCAS, bénéficient de notre politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Depuis 2016, 13 recrutements ont été réalisés, et cette convention nous permettra de continuer à renforcer l'accessibilité, l'adaptation des postes de travail et l'inclusion numérique. »

Marine Neuville, directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique :

« Si le FIPHFP impulse, oriente et donne les moyens depuis bientôt 20 ans, ce sont les élus, les agents et les cadres de la Fonction publique qui, chaque jour, jouent un rôle essentiel pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les conventions que nous signons, sur tout le territoire, sont les témoignages du volontarisme toujours croissant des employeurs publics pour accompagner l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi de ces personnes. Merci de vous engager dans cette démarche d'inclusion. »

Un travail de sensibilisation et de formation pour tous les agents municipaux

La Ville de Vaulx-en-Velin met également un fort accent sur la formation et la sensibilisation de l'ensemble de ses agents, afin de garantir que l'inclusion ne soit pas seulement une politique publique, mais une véritable culture partagée à tous les niveaux des services municipaux. En 2024, la municipalité a organisé 10 journées de Duoday, permettant des échanges mutuels et des découvertes enrichissantes entre les agents municipaux et les personnes en situation de handicap.

Vers une Ville toujours plus inclusive

La signature de cette troisième convention marque une nouvelle étape décisive dans la construction d'une ville toujours plus accessible et inclusive. Vaulx-en-Velin continue ainsi de travailler à la mise en place d'un modèle où chacun, quel que soit son handicap, peut pleinement s'épanouir, tant dans la vie quotidienne que professionnelle. Le partenariat avec le FIPHFP permet de porter ces ambitions à un niveau supérieur, en créant des synergies positives pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

A propos du groupe FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Doté d'un budget annuel de 200 millions d'euros, il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leur plan d'actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi, à la formation, à la sensibilisation et à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La mission du FIPHFP s'inscrit dans la poursuite de l'objectif légal de 6% de travailleurs bénéficiaires de l'obligation pour l'emploi des personnes en situation de handicap (BOETH) dans la Fonction publique. En 2023, 34 252 recrutements ont été réalisés et 7972 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,66%. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine NEUVILLE. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique Territoriale, de la Fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

A propos de la loi de 2005

L'année 2025 s'ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap:

- La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l'accessibilité généralisée.
- Cette loi est également à l'origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).

20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.

Contacts presse:

Vaulx-en-Velin

Yann Benhayoun 06 12 15 59 67- ybenhayoun@mairie-vaulxenvelin.fr

Véronique Bonnet - <u>v.bonnet@agence-cid.fr</u> - 06 08 62 33 59 Chloé Méhat - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63